

Le crédit d'impôt à l'investissement industriel, la meilleure solution pour relancer l'industrie et ainsi sortir de la crise des finances publiques

Pour que les mesures visant à augmenter le taux d'emploi (recul de l'âge de la retraire, réforme de l'assurance chômage) prennent leur plein effet, il faut que les entreprises accélèrent leur développement pour offrir des emplois à ces nouvelles forces de travail.

Cette accélération du développement des entreprises doit être centrée sur l'industrie pour 3 raisons :

- Cela permet de rééquilibrer notre balance commerciale et notre balance des paiements dont le déficit nous oblige à nous endetter tout simplement pour le financer.
- L'industrie est le plus important pourvoyeur de gains de productivité, dans un contexte où le recul de la productivité mine notre croissance et donc les recettes fiscales et sociales.
- Elle crée de bons emplois bien rémunérés et irrigue les territoires.

L'industrie est le meilleur pourvoyeur de recettes fiscales et sociales du fait des coefficients multiplicateurs :

Contribution d'un emploi industriel aux comptes publics et sociaux

- -Un emploi industriel représente en moyenne 102 000 euros de valeur ajoutée.
- -Il génère au total 204 000 euros de valeur ajoutée dans l'ensemble de l'économie, compte tenu d'un multiplicateur moyen de 2 (INSEE).
- -l'Etat prélevant 45 % de la valeur ajoutée sous une forme ou une autre, **un emploi industriel apporte à l'Etat 92 000 euros de recettes annuelles fiscales et sociales** (45 % de 204 000 euros). Cette valeur devrait constituer l'étalon de mesure pour évaluer les choix budgétaires.

Si nous revenions au même niveau d'industrialisation que la moyenne européenne (15 % du PIB contre 10 % pour la France), nous aurions un million d'emplois industriels supplémentaires (4,3 millions d'emplois au lieu de 3,3), qui créeraient par ailleurs 1,3 million d'emplois dans le reste de l'économie (coefficient multiplicateur de 2,3) et entraîneraient un supplément de recettes publiques de plus de 92 milliards d'euros par an à moyen terme. Nos problèmes budgétaires seraient résolus. Il ne peut y avoir de redressement des finances publiques sans redressement productif.

Le crédit d'impôt à l'investissement est le levier le plus rapide, le plus puissant et le moins cher pour accélérer l'investissement industriel. Cela consiste à soustraire de l'impôt de l'entreprise une part du montant de l'investissement effectué. Si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de l'impôt, le surplus est remboursé. C'est le mécanisme de l'IRA américaine ainsi que celui du crédit d'impôt en faveur de l'industrie verte qui lui, est soumis à agrément de l'Etat avec un délai d'instruction des dossiers de 3 mois. Le Gouvernent l'a limité aux industries vertes par ignorance du coefficient multiplicateur de l'industrie et donc pour en limiter le coût budgétaire (selon donc une appréciation erronée), alors qu'il s'autofinance en termes de recettes fiscales et sociales si l'on intègre le coefficient multiplicateur et que, par ailleurs, le poids de l'industrie est devenu si faible que la dépense budgétaire ne peut être que limitée !Par exemple, depuis la fin 2020, la France crée à nouveau des emplois industriels, 130 000, grâce à la diminution de 50 % de la CVAE (impôt de production) à hauteur de 9,8 milliards d'euros. Ces 130 000 emplois (299 000 au total dans l'ensemble de l'économie) ont rapporté 12 milliards d'euros de recettes fiscales et sociales, sans comptabiliser les gains sur la baisse de l'indemnisation du chômage qui en a résulté :

contrairement aux croyances des « budgétaires » de Bercy qui freinent la baisse des impôts de production, leur baisse s'autofinance.

Or, le crédit d'impôt à l'investissement est encore beaucoup plus rentable pour les recettes de l'Etat que l'allègement des impôts de production car ses effets sont beaucoup plus rapides. En effet, il bénéficie aux entreprises en croissance et accélère leur développement, alors que l'allégement des impôts de production (absolument nécessaire par ailleurs) profite à toutes les entreprises, qu'elles soient en développement ou à l'arrêt et donc met du temps à initier des investissements et de la croissance.

Le crédit d'impôt à l'investissement est un accélérateur de croissance, ce dont la France a le plus besoin. Il faut l'instaurer sous la forme d'un crédit d'impôt à l'investissement pour les dépenses de matériels et outillages utilisés pour des opérations industrielles de transformation et de fabrication, des logiciels et des équipements de réalité augmentée intervenant dans la conception, la fabrication et la transformation hors énergie. Sous cette formulation, il présente l'avantage :

- d'être dans la ligne de dispositifs déjà utilisés par le ministère de l'Economie et des Finances (CICE, CIR),
- d'être calqué sur les mesures de suramortissement prises entre 2015 et 2017 et dans le PLF 2019,
- d'être ciblé presque exclusivement sur l'industrie, mais d'être compatible avec les règles européennes de la concurrence car il ne désigne pas un secteur bénéficiaire en particulier. (La proposition d'Antoine Bosio d'allègements de charges sociales en faveur de l'industrie est a contrario incompatible avec le droit de la concurrence européen à l'instar de ce qu'a été le plan d'abaissement des charges sociales pour les entreprises du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure, décidé en 1996. Ce plan a été condamné par la Commission de Bruxelles comme constituant une aide sectorielle prohibée par le traité de Rome. La Commission, qui a reçu des plaintes d'entreprises européennes concurrentes, a exigé non seulement la fin du plan, mais aussi le remboursement par les entreprises françaises des aides déjà versées au-delà d'un montant d'aides de 650 000 francs par entreprise sur une période de trois ans).

Le dispositif appel à projets PM'Up Relance Industrie mis en place en juillet 2020 par la région Ile-de-France et consistant simplement à subventionner l'investissement a illustré l'efficacité de telles aides pour augmenter l'investissement productif et pour créer des emplois à haute valeur ajoutée et ce, pour un faible coût. L'évaluation du dispositif de la région Ile-de-France montre en effet que 75 entreprises lauréates ont été soutenues pour 42,5 millions d'euros permettant de déclencher 162 millions d'euros d'investissements et de créer ou de maintenir 6 000 emplois. Cela représente un coût minime « one shot » de 7 000 € par emploi, soit probablement la mesure la plus efficace jamais mise en place. Ces chiffres sont à rapprocher par exemple du coût des emplois créés par le CICE. Selon la dernière évaluation de France Stratégie, le CICE a permis de créer 160 000 emplois pour un coût annuel de 18 milliards d'euros soit un coût de 112 000 € par an par emploi. Le crédit d'impôt à l'investissement est beaucoup plus efficace que les exonérations de charges sociales.

Philippe Ansel, chef économistes de la Fondation